Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 64 (1950)

Heft: 1

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(1684-1723 † auf Sandegg, begraben in Rheinau) und Ambrosius Bloch, zum Gedächtnis setzte. Während die Inschrift des Epitaphs Fürstabt Placidus Zurlauben als «Beförderer der Gotteshäuser» ehrt, preist sie Ambrosius Bloch als « deren Wächter und Verteidiger » (Kiem II, 429).

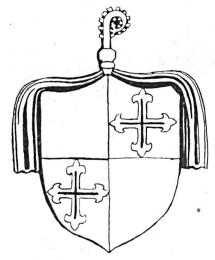
(Fortsetzung folgt.)

QUELLEN:

Kiem Martin P.: Geschichte der Benediktinerabtei Muri-Gries, I und II, 1891. Heimatführer des Seetals, Seengen 1937 (Histor. Vereinigung Seetal). AHS 1909, 31; 1922, 125 und 1934, 86.

Miscellanea

Les armoiries de l'anti-pape Clément VIII. Le dernier anti-pape du Grand Schisme fut Gil Sanchez Muñoz. Issu d'une grande famille catalane, barons de la ville et du château



d'Escriche, il avait été archi-prêtre de Teruel, sa patrie, puis chanoine et prévôt de Valence, chanoine et chantre de Gerona; il fut créé cardinal par l'indomptable Benoît XIII à la fin de son pontificat. Après la mort de celui-ci, il fut élu pape le 10 juin 1423, puis se démit et se réconcilia avec l'Eglise le 26 juillet 1429. Il reçut l'évêché de Majorque le même jour et résida à Palma où il mourut le 26 décembre 1447 à l'âge de 80 ans. Sa résignation fut le grand succès diplomatique d'Alphonse Borgia, le futur pape Calixte III, auquel il valut son chapeau de cardinal.

Muñoz fut enseveli dans sa cathédrale à Palma de Majorque, mais sa tête, conservée, presque comme une relique dans la cathédrale de Teruel, est restée la propriété de la famille Sanchez-Muñoz. Le monument du pape-évêque (reproduit dans Sanchez-Muñoz. Le monument du pape-évêque (reproduit dans Mira Leroy, Materiales y Documentos de Arte español, Barcelone, III, 27) le représente à mi-corps au-dessus d'un panneau à ses armes, qui sont écartelé d'or plein et de gueules à la croix fleuronnée d'or, vidée du champ (fig. 21). Les émaux d'après Panvinio et Massarelli (voir Galbreath, Papal Heraldry, 63. 64) et Béthencourt (Historia genealógiqua de la Monarquía española, VIII, p. 312), qui donnent des variantes insignifiantes. L'écu est timbré d'une crosse munie d'un pannisellus assez grand, que la notice savante de MM. Schaefer et Hummel, parue dernièrement dans notre revue (1047, p. 81), nous a appris à regarder

et Hummel, parue dernièrement dans notre revue (1947, p. 81), nous a appris à regarder comme s'étalant autour de l'écu, et non divisée en deux pièces le long des côtés.

Le Club nautique morgien a fait reproduire en 1945, à l'usage des navigateurs du Léman, les drapeaux personnels de ses membres, leurs « marques » doit-on dire, croyonsnous, en terme nautique. Dans l'ensemble, les pavillons qui sont les plus conformes aux règles et traditions de l'héraldique sont les meilleurs. Il est vrai que les armoiries sont nées du combat terrestre et rapproché, alors que les drapeaux maritimes doivent satisfaire à d'autres conditions. Mais ils empruntent aux premières la règle des couleurs, les grandes partitions et les pièces essentielles. Malgré les critiques qu'on pourrait faire à quelques-uns de ces guidons, nous sommes heureux de constater que le blason trouve là une application bien vivante et réussie.

J. L.